



ASSOCIATION OF CONSULTING  
ENGINEERING COMPANIES | CANADA

ASSOCIATION DES FIRMES  
DE GÉNIE-CONSEIL | CANADA

Présentation au Comité permanent des finances

**Une vision renouvelée pour  
des collectivités résilientes et prospères**

**Présenté par :**

L'Association des firmes de génie-conseil | Canada

Le 2 août 2024

## **Recommandation 1**

Collaborer avec les parties prenantes pour mettre au point et mener une évaluation nationale des infrastructures et créer une stratégie à long terme pour répondre aux besoins en infrastructures des collectivités partout au Canada.

## **Recommandation 2**

Renouveler le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada ou créer un programme qui lui succèdera afin de combler le déficit actuel en matière d'infrastructures.

## **Recommandation 3**

Approfondir l'étude sur les effets des changements apportés au taux d'inclusion des gains en capital des sociétés appartenant à leurs employés et reporter son application au prochain exercice financier.

### **À propos de l'AFGC**

L'AFGC est le porte-parole national de plus de 400 firmes offrant des services de génie-conseil et d'autres services professionnels à des clients du secteur public et privé partout au Canada et dans le monde. Nos membres, qui vont des petites entreprises appartenant à leurs employés à certaines des plus grandes firmes de génie au monde, emploient collectivement plus de 60 000 Canadiens. Les firmes de génie-conseil sont les conseillers de confiance du Canada, passées maîtres dans l'art de concevoir et de construire un Canada plus prospère et plus durable.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web, à [www.acec.ca](http://www.acec.ca) ou écrivez-nous, à [president@acec.ca](mailto:president@acec.ca).

## Introduction

Au cours des dernières années, les collectivités canadiennes se sont développées à un rythme rapide. Pour faire face à cette croissance et veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux infrastructures dont ils ont besoin – écoles, routes, ponts, systèmes de transport, réseaux d'eau et d'assainissement, hôpitaux, etc. – notre pays a besoin d'un plan et des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

L'Association des firmes de génie-conseil du Canada (AFGC) représente les firmes de génie-conseil d'un bout à l'autre du pays. Nos membres jouent un rôle essentiel dans la construction d'un Canada plus durable, plus accessible et plus branché. Les firmes de génie-conseil partagent les objectifs du gouvernement fédéral relatifs au renforcement et à la durabilité de nos collectivités, à la création de bons emplois et à la croissance économique.

L'AFGC applaudit les programmes fédéraux d'investissement en infrastructure, y compris le Plan du Canada sur le logement, qui reconnaissent les besoins de notre pays en matière d'infrastructure. Bien qu'utiles, les programmes actuels ne sont pas suffisants pour remédier au vieillissement de l'infrastructure canadienne et répondre à nos besoins croissants dans l'immédiat et à long terme. Pour se préparer de manière adéquate, en ce qui concerne les investissements en infrastructure, le gouvernement fédéral doit non seulement répondre aux besoins actuels, mais aussi adopter une approche cohérente, à long terme et fondée sur des données. Des données fiables et une vision stratégique permettront aux municipalités, aux autres propriétaires et exploitants d'infrastructures, ainsi qu'aux entreprises qui fournissent ces services tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de prendre des décisions éclairées.

***Pour construire les collectivités que les Canadiens souhaitent et méritent, nous avons besoin d'une stratégie nationale à long terme en matière d'infrastructures, d'un financement prévisible des infrastructures et d'une cohérence pour les entreprises qui réalisent ces projets.***

En bref, nous formulons les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral :

1. Collaborer avec les parties prenantes pour mettre au point et mener une évaluation nationale des infrastructures et créer une stratégie à long terme pour répondre aux besoins en infrastructures des collectivités partout au Canada.
2. Renouveler le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada ou créer un programme qui lui succèdera afin de combler le déficit actuel en matière d'infrastructures.
3. Approfondir l'étude sur les effets des changements apportés au taux d'inclusion des gains en capital des sociétés appartenant à leurs employés et reporter son application au prochain exercice financier.

## Recommandation 1

**Collaborer avec les parties prenantes pour mettre au point et mener une évaluation nationale des infrastructures et créer une stratégie à long terme pour répondre aux besoins en infrastructures des collectivités partout au Canada.**

Pour comprendre les besoins en infrastructures d'un pays aussi complexe que le Canada, et pour y répondre, il faut se doter d'une vision à long terme complète, fondée sur des données. Le gouvernement fédéral l'a d'ailleurs reconnu lorsqu'il s'est engagé à réaliser une Évaluation nationale des infrastructures (ENI). Annoncée dans le budget 2021, l'ENI aidera tous les ordres de gouvernement à comprendre l'état actuel de nos infrastructures et à établir une approche stratégique des priorités d'investissement à court, moyen et long terme pour le Canada,

avec un horizon de 30 ans. Cette évaluation permettra de créer une feuille de route pour les investissements dans les infrastructures du Canada afin de combler le déficit actuel en la matière et d'anticiper les besoins à venir. La crise du logement à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui s'explique en partie par l'absence d'une vision à long terme, globale et fondée sur des données, ce qui pourrait nous être fourni par l'ENI.

En s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des parties prenantes des secteurs public et privé, l'ENI aidera tous les ordres de gouvernement à élaborer des politiques publiques éclairées, fondées sur des données et efficaces. L'ENI permettra aux titulaires de charges publiques et aux fonctionnaires de prendre de meilleures décisions en matière d'investissement, pour que ces derniers soient stratégiques, efficaces et axés sur l'avenir. En outre, les secteurs du génie, de l'architecture et de la construction pourront mieux investir dans leurs ressources humaines et technologiques et mieux gérer les chaînes d'approvisionnement afin de réaliser efficacement des projets d'infrastructure.

Les quatre piliers du plan à long terme de l'Évaluation nationale des infrastructures doivent être les suivants :

- I. Une évaluation des infrastructures actuelles du Canada.
- II. L'établissement d'objectifs à long terme pour anticiper les besoins du Canada en matière d'infrastructures et pouvoir y répondre.
- III. Une feuille de route décrivant de manière prévisible la demande en infrastructures, aussi bien celles qu'il faudra construire que celles qu'il faudra rénover au cours des décennies à venir, en tenant compte des particularités régionales.
- IV. Un examen, une réévaluation et une mise à jour réguliers de l'Évaluation nationale des infrastructures.

Tous les ordres de gouvernement, les entreprises et les contribuables bénéficieront de l'ENI. Chaque dollar dépensé dans les infrastructures de ce pays sera plus utile s'il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie à long terme. L'ENI aura également des retombées positives importantes sur l'environnement. Une stratégie globale permettra aux responsables politiques et aux décideurs d'envisager tous les nouveaux actifs en tenant compte du contexte des uns et des autres, ce qui ouvrira la voie à des gains d'efficacité en matière de planification et de cycle de vie, renforcera notre résilience climatique et nous aidera à progresser sur la voie de la durabilité.

En se dotant d'une vision à long terme des besoins en infrastructures locales, régionales et nationales, le Canada pourra prendre des décisions plus intelligentes et bâtir des collectivités prospères et résilientes.

## **Recommandation 2**

### **Renouveler le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada ou créer un programme qui lui succèdera afin de combler le déficit actuel en matière d'infrastructures.**

Un plan stratégique ne peut réussir que s'il est lié à un financement cohérent et fiable. Si le déblocage du Fonds canadien d'infrastructure pour le logement comble une lacune à court terme, le Canada ne dispose pas d'une source de financement permanente pour les programmes d'infrastructure. L'appel d'offres pour de nouveaux projets dans le cadre du Plan d'investissement dans les infrastructures du Canada (PIIC) a pris fin en mars 2023, et son financement n'a pas été renouvelé.

L'AFGC recommande vivement au gouvernement fédéral de renouveler immédiatement le financement du PIIC ou d'un programme qui lui succèderait. L'interruption du financement des programmes d'infrastructure a des conséquences importantes et perturbatrices, qui retardent en fin de compte les réparations, la revitalisation et l'expansion nécessaires de l'infrastructure. En l'absence d'un financement constant, les provinces, les municipalités et le secteur privé restent dans l'incertitude quant aux ressources disponibles pour répondre aux besoins en infrastructures et aux projets à venir.

La demande d'investissements immédiats dans les infrastructures est importante partout au pays. Le renouvellement du PIIC aidera les gouvernements à combler le déficit actuel en matière d'infrastructures et préviendra une aggravation de la situation. Il permettra également aux propriétaires et aux exploitants d'infrastructures, ainsi qu'aux investisseurs des secteurs public et privé qui planifient, conçoivent et construisent des infrastructures de prendre des décisions commerciales éclairées, de gérer les chaînes d'approvisionnement et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des projets. Le renouvellement du financement permettra au secteur privé et à tous les ordres de gouvernement de travailler en collaboration pour relever les nombreux défis de notre pays, notamment pour atténuer les effets dévastateurs du changement climatique, remédier aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement et remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Il contribuera également à la réalisation des objectifs du Canada en matière d'adaptation et de résilience climatiques, de durabilité environnementale et de croissance économique.

### **Recommandation 3**

#### **Approfondir l'étude sur les effets des changements apportés au taux d'inclusion des gains en capital des sociétés appartenant à leurs employés et reporter son application au prochain exercice financier.**

Le budget fédéral 2024 a annoncé des changements dans l'imposition des gains en capital, qui sont entrés en vigueur le 25 juin 2024. Ces changements comprennent une augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers sur la portion des gains en capital réalisés au cours d'une année excédant 250 000 \$ pour les particuliers, et d'une demie aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies.

Ces changements auront des effets importants sur les entreprises canadiennes, en particulier sur les sociétés de génie-conseil appartenant à leurs employés, dont la plupart sont des petites et moyennes entreprises. Ces entreprises s'inquiètent de l'incidence de ce changement sur leurs plans de relève, sur l'avenir de leur entreprise et sur leurs collectivités. L'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital aura des conséquences importantes sur les départs à la retraite et les changements de direction au sein de ces entreprises, ainsi que sur le nombre de Canadiens qui prendront le risque financier de devenir propriétaires d'une entreprise et de soutenir leur communauté.

L'AFGC croit fermement qu'une consultation plus approfondie est nécessaire pour bien comprendre l'incidence de ces changements sur les entreprises détenues par leurs employés et sur l'économie canadienne en général. Les gouvernements comptent sur les firmes de génie-conseil, petites et grandes, pour mettre en œuvre leurs programmes, allant du logement à l'infrastructure, en passant par le changement climatique et la stratégie des minéraux essentiels. Toutefois, ce sont souvent les petites et moyennes entreprises détenues par leurs salariés qui soutiennent les collectivités en prenant en charge des projets de moindre envergure, mais essentiels, tels que la construction d'ascenseurs pour fauteuils roulants à domicile et d'appartements secondaires pour permettre aux familles de vivre ensemble. Ces entreprises recrutent également de jeunes employés et les aident à progresser jusqu'à ce qu'ils participent à la propriété de leur entreprise. En outre, les petites entreprises communautaires sont souvent celles qui font des dons aux organismes caritatifs locaux et qui contribuent aux équipes sportives de la collectivité. Avec la nouvelle augmentation du taux d'inclusion des gains en capital, ces entreprises seront fragilisées, et c'est pourquoi l'AFGC recommande de procéder à une étude plus approfondie.

En outre, les chefs d'entreprise qui ont pris des risques personnels considérables en développant leur entreprise et en alimentant la croissance économique du Canada craignent que ces changements ne nuisent aux efforts de planification de la relève pendant de nombreuses années. Il est déjà difficile d'encourager la prochaine génération de dirigeants à prendre des participations dans une entreprise. Les avantages financiers de l'acquisition d'actions doivent l'emporter sur les risques pour la nouvelle génération de dirigeants de notre

industrie. L'AFGC craint que ce changement n'entraîne une consolidation accrue de l'industrie et une diminution du nombre de PME détenues par leurs employés.

Nous demandons instamment au gouvernement de reporter l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital jusqu'au prochain exercice financier, en attendant de réaliser une étude plus approfondie des conséquences imprévues de ces changements. Cela permettra non seulement à ces entreprises de planifier correctement leurs impôts, mais aussi d'entreprendre des consultations supplémentaires afin de comprendre et d'atténuer les conséquences négatives de ce changement sur les entreprises détenues par leurs employés, ainsi que sur l'avenir de l'économie canadienne et la productivité de notre pays. En outre, la mise en œuvre de programmes visant à combler les lacunes entre l'Initiative canadienne pour les entrepreneurs (ICE) et l'exonération fiscale des fiducies collectives des employés sera nécessaire pour faciliter une transition en douceur vers ce nouveau taux d'inclusion des gains en capital.

## **Conclusion**

Une vision stratégique à long terme des infrastructures. Un programme renouvelé de financement des infrastructures. Un climat de cohérence pour les entreprises qui réalisent ces projets.

L'AFGC croit fermement que ces trois recommandations permettront de bâtir ces collectivités résilientes et prospères que les Canadiens méritent.